

Première séance, mardi 21 mars 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Projet de décret 2016-DIAF-59: naturalisations 2017 – décret 1; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Projet de décret 2016-DIAF-62: naturalisations 2017 – décret 2; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Motion 2016-GC-81 Simon Bischof: pour le droit de vote et d'éligibilité communal à 16 ans; prise en considération. – Motion 2016-GC-76 Eric Collomb/Didier Castella: introduction d'un examen préalable non contraignant de la validité des initiatives populaires cantonales; prise en considération. – Motion 2016-GC-80 Rose-Marie Rodriguez/Giovanna Garghentini Python: loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) (statistiques sur la participation aux scrutins et aux résultats électoraux); prise en considération. – Rapport d'activité 2017-GC-15 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) – 2016; discussion. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et M. Laurent Dietrich, Chantal Müller et Julia Senti.

Est absent sans justification: M. Marc-Antoine Gamba.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Wir kommen zu Punkt 2 der Traktandenliste: Mitteilungen des Ratspräsidiums.

1. Ich teile Ihnen mit, dass die Generalversammlung des Landwirtschaftsclubs am Mittwoch, 22. März, um 12 Uhr im Café du Tunnel in der Reichengasse 68 in Freiburg stattfindet.

2. Ich möchte Sie bezüglich Ihrer Deklaration der Interessenbindungen Folgendes in Erinnerung rufen: Jedes Mitglied muss auf seine Interessenbindungen hinweisen, wenn es sich vor dem Grossen Rat äussert. Das Mitglied, welches das Wort ergreift, muss nicht systematisch alle seine Interessenbindungen aufzählen, sondern nur diejenigen erwähnen, die in Verbindung zu dem diskutierten Gegenstand stehen.

Folgende Interessenbindungen müssen gemeldet werden:

- a) Berufliche Tätigkeiten;
- b) Tätigkeiten in Führungs- und Aufsichtsgremien, sowie Beiräten juristischer Personen des privaten und des öffentlichen Rechts, (14:02:34);

- c) Mitwirkung in Kommissionen und anderen Organen des Bundes, eines Kantons, einer Gemeinde oder einer interkantonalen oder interkommunalen Zusammenarbeit;
- d) politische Ämter;
- e) dauernde Leitungs- oder Beratungstätigkeiten für Interessengruppen.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Projet de décret 2016-DIAF-59 Naturalisations 2017 – décret 1¹

Rapporteure: **Andréa Wassmer** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

La Rapporteure. Deux projets de décrets relatifs aux naturalisations sont soumis aujourd'hui au vote du Grand Conseil.

La Commission des naturalisations a siégé à 12 reprises durant les mois de janvier et février pour étudier les 140 dossiers de demandes de naturalisation que contiennent ces décrets.

Avant de traiter les décrets à proprement dit, je désire faire part des remarques suivantes:

- > depuis le début de la législature, depuis janvier de cette année, les séances de la commission ont lieu à un rythme soutenu afin d'avancer au mieux dans l'étude des dossiers en attente de passer devant cette commission. Le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, le SAINEC, a annoncé qu'actuellement et après le vote d'aujourd'hui, il y aura

¹ Message et annexe de la commission pp. 414ss.

près de 400 dossiers prêts à être étudiés par la commission du Grand Conseil. Par conséquent, alors que jusqu'ici, les projets de décrets étaient soumis seulement deux à trois fois par an au vote du Grand Conseil, il en sera dorénavant présenté pratiquement à chaque session du Grand Conseil. Il est à noter que pour mener à bien son travail, la commission apprécie de pouvoir compter sur l'efficacité du Secrétariat du Grand Conseil et le travail des secrétaires n'est pas des moindres;

- > en effet, après réception des dossiers de la part du Service des naturalisations, le Secrétariat du Grand Conseil doit organiser les auditions, convoquer les personnes, préparer les ordres du jour de la commission en fonction des auditions, etc.; et après les séances de commission, il s'enquiert auprès du Service des naturalisations d'informations complémentaires ou manquantes et gère les multiples autres tâches nécessaires à la bonne marche de la commission;
- > je tiens donc à remercier les deux secrétaires, M^{mes} Isabelle de Groof et Sylvie Barras, pour la somme de travail fournie, pour leur disponibilité et pour leur collaboration;
- > la commission relève aussi la bonne collaboration avec le Service des naturalisations du canton. Comme dit auparavant, les contacts sont réguliers, pratiquement hebdomadaires; les réponses et les informations arrivent rapidement à la commission et permettent ainsi une bonne prise de décision en toute connaissance de cause;
- > en ce début de législature, tous les membres de la commission et leurs suppléants ont apprécié de pouvoir assister à une séance d'information organisée par le SAINEC; entre autres renseignements utiles, il leur a été donné les informations concernant la nouvelle loi fédérale sur la nationalité suisse qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

J'en viens maintenant aux projets de décrets qui nous intéressent aujourd'hui.

Le premier décret qui nous occupe est le décret 2016-DIAF-59 qui comprend 75 dossiers, dont 69 demandant le droit de cité fédéral et fribourgeois et 6 venant de confédérés d'autres cantons qui désirent obtenir le droit de cité fribourgeois. Après examen des dossiers, la commission a donné un préavis positif pour 74 dossiers, ce qui représente 116 personnes. La commission a estimé qu'une personne ne possédait pas les connaissances requises pour obtenir la naturalisation; cette personne a fait part de son souhait d'être retirée du décret. Toutes les autres personnes figurant dans ce décret remplissent les conditions légales tant fédérales que cantonales pour être naturalisées. La Commission des naturalisations à l'unanimité vous demande donc d'entrer en matière sur le présent projet de décret et vous recommande d'accepter le projet bis de la commission.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie aux propositions de la commission.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 – ANNEXE 1

La Rapporteuse. La commission propose au Grand Conseil de modifier l'annexe 1 du projet de décret comme suit: le n° 57 – [REDACTED] – est retiré du décret à la demande de celle-ci.

Des informations concernant des changements de nom sont parvenues récemment et devront également figurer au décret:

- > au n° 8, un changement concerne le prénom de [REDACTED], lequel s'appellera dorénavant [REDACTED];
- > au n° 28, [REDACTED] s'appellera dorénavant [REDACTED] et son épouse, [REDACTED]

Les autres modifications proposées concernent des naissances arrivées après le début de la procédure de naturalisation, des changements professionnels, des changements de nom ou de domicile, mais toutes les personnes concernées remplissent les conditions pour être naturalisées.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat a pris note des modifications et se rallie aux propositions de la commission.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 1.¹

ART. 2 – ANNEXE 2

La Rapporteuse. Les modifications proposées concernent les professions de ces personnes.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 2.²

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations et avec la prise en compte des modifications aux n°s 8 et 28, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

¹ Modifié selon la proposition de la commission (projet bis) et avec la prise en compte des modifications aux n°s 8 et 28.

² Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 93.*

—

Projet de décret 2016-DIAF-62 Naturalisation 2017 – décret 2¹

Rapporteure: **Andréa Wassmer** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Lecture des articles

ART. 1 – ANNEXE

La Rapporteuse. La commission propose au Grand Conseil de modifier l'annexe du projet de décret comme suit:

- > au n° 1, [REDACTED] et son épouse demandent d'être retirés du décret;
- > au n° 6, [REDACTED] demande aussi d'être retirée du décret;
- > au n° 26, [REDACTED] demande également d'être retiré du décret.

Les autres modifications concernent des changements ou des précisions de nature professionnelle, de nom et de domicile. Toutes ces personnes remplissent les conditions pour être naturalisées.

La Commissaire. Der Staatsrat schliesst sich den Vorschlägen der Kommission an.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 1.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette

¹ Message et annexe de la commission pp. 423ss.

(LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirhana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 94.*

Motion 2016-GC-81 Simon Bischof Pour le droit de vote et d'éligibilité communal à 16 ans¹

Prise en considération

Bischof Simon (PS/SP, GL). Donnons l'opportunité aux jeunes de pouvoir ajouter leur pierre à l'édifice dans nos communes.

Il existe, déjà aujourd'hui, la possibilité de les impliquer sur des sujets spécifiques qui les concernent particulièrement au travers de groupes de travail, par exemple lorsqu'il s'agit d'une offre culturelle ou d'une infrastructure sportive; ce qui est très bien et important. A travers cette motion, je propose cependant de faire un pas de plus.

Un adolescent ou une adolescente défend bien sûr, vu son âge, les sujets qui tiennent à cœur les enfants et les jeunes, mais a aussi, comme les adultes, des sujets de prédilection: finances, aménagement, urbanisme, énergie, etc.; des commissions, certaines obligatoires, d'autres facultatives, existent dans toutes les communes, celles dotées d'un conseil général et celles dotées d'une assemblée communale. Donnons y également la place aux jeunes en admettant que finalement, tous les sujets d'une commune les concernent, car il s'agit de leur présent et surtout de leur avenir.

Cette mesure contribuera aussi à donner du dynamisme; il y a plusieurs exemples intéressants à l'étranger cités dans l'excellente réponse que le Conseil d'Etat a rédigé. Il existe actuellement comme une sorte de trou d'environ deux ou trois ans entre les cours d'éducation à la citoyenneté donnés au cycle d'orientation et la majorité à 18 ans. Certaines personnes perdent durant ce laps de temps leur intérêt pour la chose publique. Donner le droit de vote et d'éligibilité communal à 16 ans permet de donner l'opportunité d'une première expérience politique à l'échelon le plus proche des gens, à l'échelon local, ce qui est très utile et intéressant pour ensuite, une fois adulte, user des mêmes droits, cette fois aux niveaux cantonal et fédéral.

Au vu de la forte probabilité de devoir modifier la Constitution et de la votation populaire que cela impliquerait, un vote positif aujourd'hui à cet instrument parlementaire permettrait aussi au peuple d'exprimer son avis et d'avoir un large débat public sur la question au-delà de ces murs.

Ein Sprichwort sagt, dass die Wahrheit aus dem Munde der Kinder kommt. Es stimmt nicht immer, es ist aber auch nicht immer falsch.

Roth Pasquier Marie-France (PDC/CVP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale de Bulle.

Le groupe démocrate-chrétien, dans sa majorité, rejette la motion de M. Bischof demandant une modification de la Constitution cantonale pour introduire le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal à l'âge de 16 ans. Une minorité du groupe aurait souhaité séparer le droit de vote du droit d'éligibilité à 16 ans. En effet, on peut se poser la question suivante: un jeune conseiller communal de 16 ans peut-il engager le patrimoine public alors que la majorité civile est fixée à 18 ans? Mais finalement, l'argument principal qui a prévalu est celui de laisser aux jeunes le temps de vivre leur jeunesse. D'ailleurs, après des sondages ponctuels effectués par des enseignants de notre groupe dans des classes de CO en Gruyère et en Glâne, il s'avère que le droit de vote à 16 ans ne fait pas partie des préoccupations des adolescents, lesquels le rejettent dans leur grande majorité.

En outre, au sein de la commission des naturalisations de la commune de Bulle, nous constatons que les jeunes personnes majeures, voire les plus jeunes qui accompagnent leurs parents, sont peu intéressées au fait politique et sont encore moins au courant du fonctionnement de nos institutions politiques. D'ailleurs, une statistique sur les dernières élections cantonales de novembre 2011 montre que sur la commune de Bulle, 128 votants de 18 à 20 ans – sur 488 – se sont rendus aux urnes, soit 26,2%. On peut sérieusement se demander si le droit de vote à 16 ans infléchira la courbe des statistiques.

Cette motion est finalement plus une préoccupation d'adultes. Les cours de citoyenneté donnés en 3^e année du CO, soit entre

¹ Déposée et développée le 20 juin 2016, BGC juin 2016 p. 1941; réponse du Conseil d'Etat le 10 janvier 2017, BGC mars 2017 pp. 509ss.

15–16 ans, et au secondaire II sont un élément de l'éducation à la citoyenneté. Pour les rendre plus concrets, nous pourrions envisager de les compléter par des activités pratiques telles que des visites de lieux de pouvoir, des rencontres avec des élus ou des élections factices.

Au niveau du primaire, il existe dans certains établissements scolaires des conseils de classe. Il serait souhaitable d'encourager les responsables d'établissement à généraliser cette pratique qui constitue un premier apprentissage de la démocratie pour nos enfants. Ces différentes expériences devraient leur donner le goût de l'engagement.

Le groupe démocrate-chrétien vous invite donc à rejeter cette motion.

Gapany Johanna (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance des bonnes intentions du motionnaire et de la réponse favorable du Conseil d'Etat. Les membres du groupe ont évidemment saisi cette occasion pour discuter de l'engagement des jeunes en politique, lequel nous préoccupe tous non seulement pour la société évidemment, mais également pour les partis qui sont en constante recherche de relève. L'idée est séduisante pour certains. Pourtant, elle n'est pas demandée par les jeunes concernés; nous pouvons le regretter, mais nous devons constater que les exercices réalisés pour inciter les jeunes à voter sont loin d'être concluants. On a eu l'exemple de la Singine qui a proposé aux jeunes des écoles de participer aux votations fédérales et qui les a accompagnés durant tout le processus. Le taux de participation des jeunes a été largement inférieur à celui des adultes. On peut le regretter, on l'a déjà dit. On peut aussi respecter les étapes de la vie, la jeunesse, et laisser chacun atteindre la majorité tout en profitant de ses jeunes années.

De plus, une question se pose. Elle n'est pas de nature financière, les coûts étant insignifiants. S'il y a une étape où on doit vraiment investir, c'est sans aucun doute celle de la jeunesse. Ma question est de nature pratique et juridique. Il s'agit de la responsabilité de personnes mineures face à des décisions qui peuvent être lourdes de conséquence sur le plan financier comme sécuritaire et juridique si nous choisissons aujourd'hui de donner la possibilité à des personnes mineures d'être élues dans des exécutifs communaux comme on nous le propose.

Permettez-moi alors la question suivante: qu'arrive-t-il si je dois engager la commune dans certains dossiers – acquisition d'un terrain, d'un véhicule par exemple –, alors que je suis mineure et que je n'ai pas la possibilité de le faire à titre personnel? Comment cette personne peut-elle engager une commune, alors qu'elle n'est pas libre de décision quant à sa propre personne? Quelle valeur aura sa signature sur un document officiel?

Il y a plusieurs variantes possibles, mais plus que contestables. Allons-nous déléguer la responsabilité politique au secrétaire

général? Allons-nous distinguer la personne dans le cadre de la société civile ou dans le cadre de son mandat politique pour lui donner davantage de droits dans l'exercice de sa fonction?

Vous reconnaîtrez que la situation est plus que problématique et qu'elle ouvre une incertitude intolérable sur le plan juridique. Au-delà de ce problème, le groupe libéral-radical reconnaît évidemment l'importance de l'engagement des jeunes en politique. Dans ce sens, il s'engage à soutenir activement tout moyen efficace qui permette aux jeunes de se renseigner, de se former pour comprendre notre système afin de participer activement une fois la majorité atteinte.

Le groupe libéral-radical vous invite d'ailleurs toutes et tous à vous engager pour l'intérêt des jeunes en politique, mais nous devons refuser cette motion qui ne répond pas un besoin et cause de plus de nombreux problèmes de responsabilité.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt de cette motion demandant l'octroi du droit de vote au niveau communal dès l'âge de 16 ans. L'abaissement du droit de vote est un sujet récurrent, comme le rappelle le message du Conseil d'Etat. Si celui-ci nous informe des comparaisons entre cantons et pays, je n'ai pas trouvé d'arguments pertinents pour abaisser le droit de vote, mis à part que cela pourrait contribuer à intéresser les jeunes à la chose publique. Cet objectif est bien sûr louable.

La réponse du Conseil d'Etat rappelle que le droit de vote ecclésiastique dans le canton est fixé à 16 ans. Cela me fait un peu sourire. Ce n'est pas cet abaissement qui fait que les jeunes sont davantage intéressés à participer aux assemblées paroissiales, bien au contraire.

Soyons francs: les jeunes de 16 ans ont d'autres soucis et intérêts et c'est tant mieux. Que jeunesse se fasse, l'âge adulte et les responsabilités qui en découlent arrivent bien assez vite. Lorsqu'un jeune devient majeur, il reçoit le droit de vote, soit de décider, soit d'élire. C'est une responsabilité importante. Etre citoyen, ce n'est pas seulement demander des droits, c'est aussi assumer ses responsabilités de citoyen, car chaque droit est accompagné de devoirs. Ces devoirs arrivent à la majorité, à l'âge de 18 ans. C'est là qu'on assume alors ses responsabilités, c'est là qu'on devient majeur.

Alors de deux choses l'une: soit à 16 ans, le jeune a une maturité suffisante et il faut qu'il assume toutes les responsabilités qui découlent de la majorité et donc le droit de vote, soit on maintient la majorité à 18 ans et également le droit de vote à cet âge-là. Le fait que cette motion ne vise que l'échelon communal ne change rien. Les affaires communales ne sont pas moins importantes, bien au contraire. Abaisser le droit de vote à 16 ans ne fait pas de sens, surtout dans une société où les jeunes entrent dans la vie active toujours plus tardivement.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette motion à l'unanimité.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Cette réflexion sur l'âge du droit de vote est à notre avis à considérer dans le cadre du droit des enfants et des jeunes de donner leur avis sur tout ce qui les concerne; et cela va dans le sens de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

La grande majorité du groupe Vert Centre Gauche soutiendra cette motion dans le sens qu'elle est une reconnaissance du droit de tout membre d'une communauté de donner son avis sur le fonctionnement de cette communauté.

Il y a deux intérêts manifestes à l'abaissement de l'âge du droit de vote. Le premier, ce sont les discussions au niveau des écoles, des cours d'instruction civique, de le rendre plus concret, de le rendre aussi réel, de le rendre efficient de manière à ce que toutes les discussions qui sont faites puissent ensuite déboucher sur une prise de position.

Un deuxième intérêt, qui est fondamental, est celui des discussions familiales. Combien d'entre nous ont créé ou développé leur envie de faire de la politique autour d'une table familiale, lors de discussions sur des objets de société? Evidemment, ces discussions ne sont pas limitées à un âge. C'est depuis le plus jeune âge qu'on y participe. C'est depuis le plus jeune âge qu'on essaye de s'intéresser à ce que sont les règles sociales. C'est vraiment fondamental de pouvoir, par ce biais-là, favoriser une discussion, favoriser un dialogue au sein de la famille, favoriser un débat qui, souvent – et c'est le cas à l'adolescence – peut être aussi contradictoire. Je crois que c'est par l'apprentissage de ce débat qu'on apprend son rôle social.

Risques, diriez-vous. Y a-t-il un risque de non-compétence ou de modification des résultats des votes? Ni le droit de vote de 20 ans à 18 ans, ni même le droit de vote des femmes n'ont changé fondamentalement les proportions des votes au niveau de notre pays. Ce ne sont donc pas les deux ans de l'abaissement du droit de vote des jeunes qui pourraient mettre en cause des équilibres politiques qui existent. Prenons l'exemple de Glaris: à ma connaissance, ce n'est pas un canton particulièrement gauchiste et particulièrement progressiste. Pourtant, la démocratie fait partie d'une culture qui s'apprend. On va sur la place, on va discuter des objets qui intéressent et on fait le pas pour le faire.

Dernière question: maturité nécessaire pour voter. Je me permettrai peut-être là une question qui sera discutable: est-ce que toute personne qui dépose un bulletin de vote dans l'urne lors des votations a la maturité, les connaissances, les compétences nécessaires pour les objets qui sont soumis au vote? Je ne voudrais pas stigmatiser des parties de la population, mais nous le savons tous très bien: il y a certains votes dans les EMS qui nous posent un certain nombre de questions.

Donc, je pense que cette question de maturité a une implication: le monde politique doit jouer le jeu. Les partis doivent être meilleurs dans leur manière d'expliquer les enjeux. Les autorités politiques – on le dit à chaque fois – doivent pouvoir, dans le cadre de brochures d'information, poser les véritables enjeux de manière à ce que tous les citoyens soient à même de se faire leur propre position.

C'est dans ce sens-là qu'à la grande majorité, nous soutiendrons cette proposition.

Gasser Benjamin (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis enseignant à l'école primaire et conseiller pédagogique au Centre fri-tic à la HEP. Je suis également conseiller communal de Villars-sur-Glâne.

Le vote à 16 ans au niveau communal est une bonne chose. Cela va permettre d'élargir le corps électoral et augmenter – j'espère bien par cette motion – la participation trop faible actuellement.

Par mon activité professionnelle, j'ai pu faire une expérience de citoyenneté intéressante. En effet, dans le cadre du Plan d'études romand, les élèves de 5H et 6H – autrement dit 3^e et 4^e primaires à l'époque – doivent travailler sur les arcanes politiques du canton de Fribourg, à la base de manière très théorique. Pour ce faire, nous avons travaillé de manière très pratique sur le fonctionnement du Grand Conseil et du conseil communal, cela par un jeu de rôles dans lequel les élèves étaient députés, conseillers d'Etat ou encore conseillers communaux. Par cette pratique, nous avons élaboré les règles de vie de la classe dans le plus pur respect du processus législatif avec son lot d'amendements, de propositions acceptées ou pas. Suite à ce jeu de rôles en classe, nous sommes venus rencontrer les députés, les conseillers d'Etat et les conseillers communaux de la commune de Givisiez – où j'enseigne – pour partager les préoccupations des élus du canton et de la commune où les élèves vivent.

Les élèves ont trouvé cette expérience à la fois très enrichissante – ce qui n'était a priori pas gagné – et les débats qui en ont résulté ont été intéressants et passionnants, voire même passionnés. Ces élèves ont 9 ans. Le seul point resté comme négatif et relevé par les élèves a été de ne pas pouvoir s'exprimer aux élections qui suivaient l'exercice. Cet exemple montre bien qu'impliquer et intéresser de manière très concrète ces jeunes dans la vie politique est très profitable pour eux. Je suis donc – et vous l'aurez bien compris – très favorable à cette motion en rendant attentif le Conseil d'Etat que la formation des jeunes, et cela de concert avec le Plan d'études romand, doit être encore et davantage renforcée et axée vers une connaissance profonde et consciente des institutions politiques de notre canton.

Pour les jeunes sortant de la scolarité obligatoire, qui vont se diriger vers une vie professionnelle imminente, payer des impôts, percevoir un salaire, participer à la vie de leur com-

mune, le vote à 16 ans pourrait être un point d'orgue pour mettre en œuvre de manière très pratique ce qu'ils ont pu expérimenter sur les bancs d'école. Je ne pense pas, me référant aux interventions de mes préopinants, que le fait que ces jeunes ne s'intéressent pas doit être un état de fait et qu'il faut se satisfaire de ça et rester les bras ballants. Je pense qu'il faut faire le contraire, qu'il faut aller au contact de ces jeunes et leur permettre de s'impliquer dans la vie politique.

Je tiens aussi à relever que cette motion est particulièrement à propos. En effet, elle propose un vote à 16 ans au niveau communal, ce qui permettrait aux jeunes de s'impliquer de manière locale avant d'étendre éventuellement ce droit dans un second temps au niveau cantonal, voire fédéral; ça, c'est un autre débat.

Personnellement, en 2008, j'étais assez sceptique quant à la motion de mes collègues de la Jeunesse socialiste sur le vote à 16 ans à la fois cantonal et communal, votée d'ailleurs dans cet hémicycle, car je pensais que cela allait un peu loin. Cette motion corrige ceci en se concentrant sur le niveau communal.

J'ai pu lire dans la presse que les voix s'opposant à cette motion argumentent que les jeunes qui votent n'analysent pas les objets, ne sont pas mûrs, ne sont pas concernés. Je pense que ce n'est en aucun cas l'âge qui est déterminant, mais bien l'information, l'intérêt que l'on sollicite chez ces jeunes, la manière dont cette information les rend impliqués dans les objets et qui incitera ces jeunes citoyens à s'y intéresser. Je prends, pour illustrer ceci, l'exemple que je viens de vous donner.

Avec ces considérations, je vous encourage, tout comme le groupe socialiste, à mettre en valeur notre jeunesse et à accepter avec enthousiasme cette motion.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Idee von Kollege Simon Bischof ist unterstützungswürdig. Ich werde dieser Motion daher zustimmen.

Zur Erinnerung: Im Sensebezirk geben alle Gemeinden den Schülerinnen und Schülern des 3. Kurses der Orientierungsschule bereits jetzt die Möglichkeit, mit dem gleichen Abstimmungs-material wie demjenigen der Älteren, an den Abstimmungen teilzunehmen. Die 15- und 16-Jährigen können bereits an den Abstimmungen teilnehmen und dies mit teilweise gutem Erfolg. Ihr Resultat zählt zwar nicht, aber es gibt eine spezielle und zusätzliche Statistik und diese Resultate der 15- und 16-Jährigen sind manchmal ganz spannend und anders als diejenigen der «alten» Stimmberechtigten.

Schade ist oftmals, dass die Stimmbeteiligung der jungen Leute sehr mager ist, manchmal noch schlechter als diejenige der «Alten». Ich rufe daher die 16-Jährigen auf, von ihrem eventuell neuen politischen Recht dann auch Gebrauch zu machen. Nur so macht die Motion Bischof Sinn.

Savoy Philippe (PS/SP, SC). Dans le cadre de mon travail, je suis notamment chef de deux chœurs de jeunes et enseignant au Conservatoire et j'ai le bonheur de passer la plus grande partie de mon temps auprès de jeunes entre 15 et 25 ans.

La motion dont nous nous entretenons aujourd'hui émane précisément du plus jeune membre du Parlement fribourgeois. Est-ce un hasard? Probablement pas. En souhaitant permettre aux jeunes dès l'âge de 16 ans de donner leurs avis, le motionnaire constate que tant le nouveau programme d'éducation à la citoyenneté issu du Plan d'études romand 2011 que les nombreuses expériences d'intégration des plus jeunes aux questions politiques permettent de penser que ceux-ci sont désormais suffisamment préparés pour se prononcer dès 16 ans sur des sujets sociétaux et ce d'autant plus que la motion d'aujourd'hui traite du niveau communal.

Quant au droit d'éligibilité au même âge, si nous devons assister un jour et de manière tout à fait exceptionnelle à l'élection d'un jeune de 16 ans au sein d'un exécutif communal, n'oublions pas que celui-ci l'aura été grâce aux urnes qui nous sont si chères et posséderait ainsi toute sa légitimité. Son engagement concret pour des sujets communaux d'importance se ferait de toute manière démocratiquement et au sein d'un collège.

Dans sa réponse très bien développée, le Conseil d'Etat nous dit qu'en 2015, le canton de Fribourg avait la plus jeune population de Suisse. Cela doit nous encourager à une intégration des 16 à 18 ans plus importante encore que celle que nous connaissons aujourd'hui.

Sans faire de jeunisme, osons croire qu'avec l'adoption de cette motion, les citoyens de 16 ans débattront autant dans la cour des gymnases ou des écoles professionnelles que dans leur cadre familial ou amical. Ayons confiance dans le fait que les débats avec leurs parents, leurs frères et sœurs ou dans leur société de jeunesse au sujet d'enjeux proches de leur environnement – nous parlons bien ici d'autoriser le vote et l'éligibilité au niveau communal – permettra un développement de leur indépendance d'esprit, de leur intérêt pour la chose publique ainsi que de leur fierté d'avoir leur mot à dire. J'expérimente au quotidien le fait que l'enthousiasme et la confiance que l'on place dans les plus jeunes n'est jamais négatif. Au pire, cela ne change rien à leur attitude. Au mieux, notre confiance en eux les transforme et ils portent alors un engagement et un optimisme décuplés envers l'avenir.

Laissons les jeunes pousses éclore et oxygéner nos débats et donnons-leur le droit d'exprimer leurs avis.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Un argument de plus pour accepter cette motion: Dans les communes – et elles sont de plus en plus nombreuses – qui ont un conseil général et où les élections ont lieu tous les cinq ans, pour être candidat, il faut avoir 18 ans révolus. Ce qui fait qu'un jeune qui s'intéresse à la politique, qui a 17 ans et demi, devra patienter jusqu'à l'âge

de 22 ans et demi avant de pouvoir présenter sa candidature au conseil général de sa commune pour y discuter des objets concernant la vie de tous les jours et la qualité des citoyens.

Je vous invite donc, pour cette raison, à permettre aux plus jeunes qui s'intéressent à la politique de pouvoir commencer dès 16 ans à être candidats, étant entendu que les plus malchanceux pourront être candidats au plus tard à l'âge de 20 ans et demi.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Ich habe das Thema letzthin in einer Kaffeerunde am Arbeitsplatz aufgeworfen und gefragt: «Was würdet Ihr stimmen, was denkt Ihr darüber?» Es waren alle Altersklassen vorhanden. Eine Person sagte mir: «Es ist doch vernünftig, mit 18 Jahren abstimmen zu können, weil man dann mündig wird und dann Verantwortung übernimmt.» Dies stimmt und Sie haben das alle bereits gesagt. Ich würde vielleicht – in Klammer gesetzt – alles, was gesagt wurde, unterstreichen. Alle Argumente waren richtig, aber es geht nun darum, wie man wertet.

Zusätzlich muss man sich fragen: Stimmt es, dass man mit 18 Jahren Verantwortung übernimmt? Ist dies nicht viel eher nach der obligatorischen Schule der Fall, dann, wenn ein junger Mann oder eine junge Frau eine Lehre beginnt und zum ersten Mal – mit den Eltern zusammen – einen Vertrag unterschreibt? Der Vertrag bindet nicht so sehr die Eltern, als viel mehr den Jungen, der jetzt zum ersten Mal in der Arbeitswelt steht. Hier scheint mir ein grosser Einschnitt im Leben eines Jugendlichen zu sein, bei dem er Verantwortung übernimmt.

Eine andere Person sagte: «Es gehen ja sowieso nicht viele stimmen. Stell dir vor, wer geht schon mit 16 Jahren abstimmen?» Ebenso kann man hier fragen: Wie viele gehen denn mit 18 Jahren abstimmen? Sind es mit 18 Jahren tatsächlich viele mehr, die abstimmen gehen? Müsste man das Stimmrechtsalter vielleicht sogar hinaufsetzen?

Es gibt immer schon junge Leute, die mit 16 Jahren ganz clevere Ideen haben, die sich gute Überlegungen machen, die politisch denken und die zum Beispiel in einem Generalrat mitsprechen könnten. Ich würde sagen, alleine schon ihretwegen würde es sich lohnen, ihnen ein Stimmrecht zuzugestehen.

Jemand meinte noch: «Besser wählen mit 16 Jahren als Autofahren.»

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je suis sûre que nos collègues qui se sont exprimés en faveur du droit de vote et d'éligibilité à 16 ans pensent qu'ils font quelque chose de sympa pour les jeunes.

Comme directrice du service des écoles de la Ville de Fribourg, je rencontre beaucoup de parents qui font énormément de choses sympas pour leurs enfants: leur acheter des iPhones, les laisser devant leur tablette jusqu'à plus d'heure

du matin, les emmener en voyage en dehors des vacances scolaires et j'en passe. La plupart du temps, les parents font ces choses sympas sans écouter leur enfant, sans savoir si l'enfant a vraiment envie de ces cadeaux. L'enfant, dans notre société, n'a plus le temps d'avoir envie, n'a plus le temps d'avoir de frustrations, puisque tout lui est servi sur un plateau. Cela a pour conséquence la naissance et l'augmentation inquiétantes d'un phénomène, celui des enfants rois.

Comme le relève l'article paru dans La Liberté avant la précédente session, soit le 9 février dernier, la majorité des jeunes ne demande pas ce droit de vote et d'éligibilité. Une nouvelle fois, on va donner un droit aux jeunes sans que les désirs viennent d'eux-mêmes.

A 16 ans, les besoins et les désirs des jeunes sont bien loin de ceux du droit de vote. Ce qu'ils cherchent, c'est un projet de vie. Les députés qui ont participé aux 30 ans de la Préfo, ont constaté que bien des jeunes à 16 ans, à la sortie du CO, ont besoin d'un encadrement et d'une formation de base pour trouver une place d'apprentissage. Offrir à ces jeunes le droit de vote, c'est déplacé. C'est comme offrir des brioches à une foule affamée. C'est ne pas voir les vrais besoins de la personne. Au lieu de ce droit de vote et d'éligibilité, apprenons à voir où sont les vrais besoins des jeunes et à les aider à trouver leur voie.

Par conséquent, je refuserai cette motion.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je voulais quand même juste relever que je trouve bizarre qu'on compare le droit de vote avec l'achat d'iPhone ou d'autres technologies. Tout cela me paraît très bizarre.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. La question qui nous est posée aujourd'hui par la motion du député Bischof a fait l'objet de très nombreux débats, comme vous avez pu le lire dans la réponse du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a déjà soutenu une motion populaire pour le droit de vote à 16 ans en 2008, rejetée par le Grand Conseil. Quelques années plus tôt, la question avait également été abordée par la Constituante, qui comptait d'ailleurs dans ses rangs plusieurs jeunes qui s'étaient lancés dans la campagne avant même d'avoir 18 ans et qui ont vraiment montré – pour ceux qui s'en souviennent – que la valeur n'attend pas le nombre des années. La Singine conduit aussi des expériences intéressantes dans ce sens, comme l'a rappelé le désormais député Bürgisser.

Naturellement, la mise en œuvre de cette motion, si vous l'acceptez, demandera une analyse détaillée, comme l'a mentionné la députée Gapany, notamment concernant l'éligibilité. Se posera par exemple la question de la compatibilité d'un mandat électif communal avec la minorité civile. Mais il s'agit aujourd'hui et avant tout de donner un signal fort à destination de la jeunesse de notre canton, comme l'ont rappelé les députés Benoît Rey et Benjamin Gasser. Le Conseil d'Etat

le dit dans sa réponse: «Fribourg est le canton le plus jeune de Suisse avec 30% de sa population ayant moins de 25 ans.» Donner une voix – avec un x – aux jeunes peut les encourager à trouver leur voie – avec un e.

Il est essentiel pour le Conseil d'Etat de développer une politique participative – qui donne la parole à la jeunesse, laquelle, numériquement, représente l'équivalent de l'Agglomération de Fribourg – et de profiter de soutenir l'information politique de la jeunesse quand les jeunes sont encore en formation. Le droit de vote et d'éligibilité à 16 ans est un des outils pour donner la parole aux jeunes – parole limitée, ceci dit –, car hormis les élections, les fusions et les rares référendums, l'occasion de voter au niveau communal ne se présente pas souvent, comme l'a mentionné le député Marmier. Cependant, c'est ce niveau, le niveau communal, qui se prête le mieux à l'élargissement du droit de vote pour motiver les jeunes à participer à la vie politique. Ils connaissent parfaitement leur commune et ont un avis sur les questions qui les touchent. Faisons-leur confiance pour codécider de leur avenir. Le député Savoy l'a rappelé, la confiance transforme.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à accepter la motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 63 voix contre 38. Il y a 3 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Th évoz Ia urent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 38.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Babst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gallard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany

Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Gluser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 63.*

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 3.*

Motion 2016-GC-76 Eric Collomb/ Didier Castella Introduction d'un examen préalable non contraignant de la validité des initiatives populaires cantonales¹

Prise en considération

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). J'ai le plaisir de vous présenter cette motion que j'ai déposée avec mon collègue Castella; il s'agit d'introduire un examen préalable de la validité des initiatives populaires cantonales.

De quoi s'agit-il? C'est très simple: au lieu de contrôler la validité d'une initiative, d'un texte d'initiative après la récolte des signatures, il s'agit de contrôler la validité de ce texte lors du dépôt de l'initiative à la Chancellerie.

Ça permet quoi? Cela permet d'éviter une frustration: la frustration qu'à vécue – et c'est encore un mot un peu faible quand je le regarde – mon collègue Mesot qui s'en souvient très bien: c'était le 18 mars 2016 dans cette même enceinte où il disait: «Je n'arrive pas à comprendre sur quelle base on peut déclarer un futur texte non conforme au droit, alors qu'il n'existe pas. Pour moi, ça ne tient pas la route.» Je n'ai pas mis l'accent veveysan, hein. Cela ne tient pas la route effectivement, mais c'est clair que ce texte-là n'était pas formulé. On a donc finalement été auprès de la population récolter des signatures avec un texte qui n'avait pas été vérifié.

¹ Déposée et développée le 16 juin 2016, BGC juin 2016 p. 1937; réponse du Conseil d'Etat le 22 novembre 2016, BGC décembre 2016 pp. 3523ss.

Nous, ce qu'on demande simplement dans notre motion, c'est de vérifier le texte en amont. Cette fois, le travail est au début et ce n'est pas un travail supplémentaire. M^{me} la Conseillère d'Etat, vous le dites dans votre réponse: «Cela va surcharger les services.» Cela ne va pas surcharger les services, parce que le contrôle, au lieu de le faire à la fin, on va le faire au début. Donc, ça ne coûte absolument rien. D'autres y ont pensé; on n'est pas le seul canton à s'être posé la question. Mon collègue Castella et moi-même ne sommes pas les seuls à avoir eu cette interrogation, puisqu'au niveau de la politique fédérale, déjà au niveau de la commission des institutions politiques du Conseil des Etats, il y a une volonté d'aller dans ce sens-là. D'ailleurs, le Conseil National l'a suivie en février 2016. Nous ne sommes pas les seuls à se poser cette question: sur le plan fédéral, on veut aussi légiférer. L'objectif est aussi de dire qu'on aimerait prévenir plutôt que guérir. Je trouve qu'on ne peut pas dire non plus aux gens qu'on va voter sur n'importe quelle problématique. On ne peut pas arriver avec n'importe quelle problématique, n'importe quel texte; on récolte, on fait un peu de populisme au passage et à la fin, on arrive devant le Grand Conseil et l'initiative n'est pas valable. Effectivement, c'est aussi une manière de dire la vérité aux citoyens qui vont signer ces initiatives, lesquelles ont déjà été analysées au préalable.

Ma conclusion est assez simple: ça ne coûte rien; on a vu ces dernières années que de nombreuses motions ont été balayées, car elles avaient le désavantage de coûter quelque chose. M^{me} la Conseillère d'Etat, elle ne coûte rien, cette motion; elle ne donne pas de travail supplémentaire, puisque le travail, on le fait. Au lieu de le faire à la fin, on le fait au début. Donc, pas de travail supplémentaire. Par contre, on aura donné l'information pertinente aux citoyens et surtout une information donnée au bon moment.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt de la motion de nos collègues Castella et Collomb. Nous saluons le dépôt de cette motion qui nous propose une solution à un réel problème démocratique. Car les motionnaires ont raison: lorsqu'une initiative est invalidée après la récolte de signatures, la frustration est grande non seulement pour le comité d'initiative qui a travaillé durement, mais aussi pour les citoyens qui ont signé cette initiative et qui se sentent bafoués dans leur droit.

J'en viens maintenant à la solution proposée qui vise, en résumé, à proposer aux initiants un contrôle facultatif gratuit et surtout non contraignant d'un texte d'initiative populaire, ceci avant que la récolte de signatures n'ait eu lieu.

Premièrement et c'est le plus important, cette motion ne vise pas à ôter ce contrôle de validité au Grand Conseil pour le donner à un tribunal. Cependant et après une réflexion approfondie, le groupe UDC fait siennes les constatations émises par le Conseil d'Etat. Il s'agit selon nous d'une fausse bonne idée. Premièrement, rien n'empêche aujourd'hui un comité d'ini-

tiative de demander à ses frais un avis juridique sur la constitutionnalité de son initiative. Cette motion ne vise en fait qu'à institutionnaliser ce contrôle et surtout à le faire aux frais des citoyens. Cela va à l'encontre des principes de responsabilité individuelle ou encore d'économie des données publiques que nous prenons.

Deuxièmement, on rentre dans l'engrenage d'un contrôle préalable des initiatives populaires. Nous craignons que dans quelques années, on arrive à la conclusion qu'un contrôle non contraignant ne sert finalement à rien et qu'il soit instauré un contrôle contraignant, comme cela a été exactement le cas dans le canton de Vaud. Et que finalement, cela ait comme conséquence qu'un nombre très restreint de personnes – peut-être deux ou trois qui émettront un avis juridique – permet de décider ce que 200 000 ou 300 000 autres personnes peuvent voter. Cela serait selon nous totalement antidémocratique et nous le combattons. Car et comme le dit le Conseil d'Etat, l'examen de la validité matérielle d'une initiative est un exercice périlleux et incertain. Il est tout à fait possible d'argumenter dans un sens comme dans l'autre et ceci de façon juridiquement correcte. Vous demandez un avis à deux juristes et vous aurez trois avis différents.

Cela étant, avec par exemple le cas de l'initiative contre le Centre Islam et société au Tribunal fédéral, il y a eu un argumentaire développé par un juge fédéral minoritaire qui était convaincant et qui tenait juridiquement la route. Finalement, le Tribunal fédéral s'est basé sur les arguments développés lors de la récolte des signatures pour appuyer sa décision. Le contrôle préalable tel que demandé par cette motion n'aurait pas permis d'avoir toutes les informations nécessaires pour trancher la question, au risque de prendre une décision arbitraire.

Finalement et sur le fond du problème, nous sommes d'avis que le bon fonctionnement de notre démocratie demande un souverain et que ce souverain est le corps électoral. La conformité au droit supérieur doit s'examiner avec une large application du principe *in dubio pro populo*. Avec ces considérations, notre groupe refusera cette motion.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt einstimmig die Motion unserer Kollegen Collomb und Castella.

Nur mit einer vorzeitigen Prüfung einer kantonalen Volksinitiative können Durcheinander, Frustrationen und politische Enttäuschungen verhindert werden. Den Bau eines Hauses können Sie auch nicht ohne Baubewilligung beginnen, zumindest in den meisten Fällen. Wirten dürfen Sie auch nicht ohne Patent. Alles wird durch die Politik und die Gesellschaft geregelt und hier, in einer so wichtigen Angelegenheit, will man die Initianten ins Leere laufen lassen. Das geht nicht. Der Staatsrat und auch die Staatskanzlei müssten hier die Verantwortung übernehmen, ihre Verantwortung, auch wenn es manchmal weh tut und mühsam ist. Ich bitte Sie daher, der Motion zuzustimmen.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis membre d'un parti politique qui a une longue expérience dans le domaine du lancement d'initiatives populaires. Par ailleurs et comme nombre d'entre vous, je sais ce que c'est que récolter des signatures pour une initiative un samedi matin pluvieux, cela après un vendredi soir assez long. Cela étant, vous vous rappellerez peut-être qu'il n'y a pas si longtemps, le groupe libéral-radical avait échoué à récolter suffisamment de signatures pour son initiative fédérale «Stop à la bureaucratie!». Force est de constater que la présente motion constitue un véritable «bienvenue, la bureaucratie!»; et les mauvaises langues pourraient être tentées de relever que ne pas récolter suffisamment de signatures constitue également un moyen efficace pour éviter un vote populaire, comme l'est le fait de lancer une initiative invalide. Bien évidemment, le groupe socialiste partage le souci exprimé par les motionnaires, à savoir qu'il faudrait éviter la frustration auprès des initiants et surtout auprès des personnes ayant signé une initiative, qui après coup, est déclarée irrecevable ou invalide.

Nebst der Frustration der Mitglieder eines Initiativkomitees und der Unterzeichnenden einer Initiative gilt es aber auch, den Frust der Abstimmenden nicht zu vergessen. Was gibt es Frustrierenderes, als über eine Initiative abzustimmen, welche gar nicht gültig oder umsetzbar ist.

Für die Sozialdemokratische Fraktion ist der Standpunkt der Abstimmenden, du corps électoral, und der ihnen zustehenden Wahl- und Abstimmungsfreiheit gemäss Artikel 34 BV Ausgangspunkt jedweder Überlegung bezüglich allfälliger Änderungen des Prüfungsverfahrens der Gültigkeit von Volksinitiativen.

Aus diesem Grund begrüsst die Sozialdemokratische Fraktion grundsätzlich und grossmehrheitlich eine echte Verfassungsgerichtsbarkeit, das heisst, eine verbindliche Vorprüfung der materiellen und formellen Gültigkeit einer Volksinitiative durch einen Verfassungsrichter.

La solution proposée par cette motion, soit un contrôle préalable non contraignant, n'apporte en réalité aucune solution à la problématique soulevée à juste titre par les motionnaires; cela a déjà été relevé auparavant. Et elle évitera encore moins que la situation vécue par l'initiative évoquée dans la motion ne se reproduise. Un contrôle non contraignant ne lie bien évidemment personne, ni les initiants, ni les personnes qui la signent. Ils sont complètement libres de suivre ou d'ignorer le résultat de ce contrôle préalable. Par ailleurs, le nouvel art. 114a LEDP proposé par la motion prévoit non seulement que le résultat du contrôle préalable sera non contraignant, mais également le fait de demander un tel contrôle préalable. Je cite l'al. 1: «Le comité d'initiative peut requérir un tel contrôle préalable.» Le comité n'a donc aucune obligation de le faire.

La solution proposée peut donc amener à des situations insoutenables et confuses sans même tenir compte du résultat du vote populaire ou des voies de recours. Par exemple, les ini-

tants ne demandent pas de contrôle préalable et procèdent à une récolte de signatures; il y a après une invalidation ou une validation de l'initiative par le Grand Conseil. Ou les initiants demandent le contrôle préalable; l'initiative est préavisée invalide et les initiants décident d'abandonner la récolte de signatures. Ou les initiants demandent le contrôle préalable; l'initiative est préavisée valide et il y a une récolte de signatures et l'initiative est validée par le Grand Conseil. Ou les initiants demandent le contrôle préalable; l'initiative est préavisée invalide, il y a une récolte de signatures et l'initiative est préavisée invalide par le Grand Conseil par après.

Ce n'est à ne plus rien comprendre. Et la solution proposée n'apportera ni plus de sérénité aux débats politiques, ni plus de clarté aux initiants, aux signataires de l'initiative et encore moins au corps électoral. Dès lors, le groupe socialiste estime qu'il ne faudrait pas commettre la même erreur de jeunesse que les Vaudois, mais directement s'inspirer de leur solution. Comme l'a exposé le Conseil d'Etat dans sa réponse, après une période d'essai et sous un système analogue à celui proposé par les motionnaires, soit un contrôle préalable non contraignant, les Vaudois ont adapté ce contrôle préalable en le rendant contraignant tout en prévoyant une voie de recours contre la décision de validité et d'invalidité.

Vous avez compris, le groupe socialiste ne va pas soutenir cette motion pour les raisons évoquées, mais invite le Conseil d'Etat à présenter un projet de modification de la LEDP permettant un contrôle préalable contraignant des initiatives populaires avec une voie de recours.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a analysé avec attention la motion des députés Collomb et Castella. Cette préoccupation, bien que discutée sur le plan fédéral et dans d'autres cantons, a été initiée suite à l'initiative populaire contre le Centre Islam et société. Nous ne voulons plus vivre une telle situation, pris au piège par un outil devenu une arme politique. Le contrôle se porte sur la validité matérielle du projet, en sus de l'examen formel actuel, soit une mesure qui vise à garantir une meilleure compatibilité des initiatives populaires avec les droits fondamentaux. S'il y a le moindre doute sur cette validité, l'usage veut que la faveur aille aux initiants. Mais stoppons les initiatives qui sont de manière évidente hors norme. On ne peut pas faire croire au peuple qu'une initiative est possible si elle ne l'est pas de manière évidente.

Vous doutez de l'efficacité de cette motion, car les conclusions ne sont pas forcément suivies. Et alors? Redonnons la responsabilité aux initiants: s'ils choisissent délibérément de ne pas informer les signataires, ils seront alors les seuls responsables du non-respect de la volonté du peuple. Les règles du jeu sont claires: si le comité ne les met pas sur table, c'est leur problème. Le droit d'initiative et la liberté de vote demeurent, mais en connaissance de cause. L'argument de la mobilisation de ressources disproportionnées n'est pas satisfaisant, puisqu'il n'y

a eu que neuf initiatives populaires déposées depuis 2001. Le but est de garantir la validité de l'initiative avant justement d'engager des efforts inutiles de la part des initiants. Cette motion vise un apaisement en redonnant l'entière responsabilité aux initiants vis-à-vis d'une initiative qui est de manière évidente non valide. Avec ces commentaires, le groupe démocrate-chrétien acceptera en grande majorité la motion.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Le groupe Vert Centre Gauche a étudié avec beaucoup d'intérêt la motion qui nous est soumise aujourd'hui. Nous comprenons tout à fait la volonté des députés Collomb et Castella. Le cas qui a été cité, cet exemple survenu l'année dernière, aurait été source de moins d'incompréhension, de temps perdu, de frais, de frustration si son invalidation avait été évoquée dès le début.

Néanmoins, nous nous rallierons à l'unanimité à la position du Conseil d'Etat; les arguments avancés nous ont convaincus qu'un garde-fou non contraignant est discutable, pour ne pas dire inutile, notamment au vu des expériences tentées dans d'autres cantons. Nous estimons qu'il faut laisser au comité d'initiative la liberté de réussir son initiative, mais aussi la liberté de se tromper en prenant ses responsabilités dans un cas comme dans l'autre. C'est pourquoi nous vous invitons à rejeter cette motion.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Je suis surpris par les propos tenus ici aujourd'hui. Tout le monde semble reconnaître que le fait d'invalider une initiative qui a récolté le nombre de signatures valable est un vrai fléau pour la démocratie, pour la crédibilité de nos institutions, pour la crédibilité du politique, pour la crédibilité de la démocratie.

Mesdames, Messieurs, on nous dit qu'il y aura plus de charges administratives, plus de frais; on demande simplement de déplacer un contrôle. On nous dit que sur Vaud, il y a eu un contrôle non contraignant et que c'était un échec, vu qu'on l'a ensuite rendu contraignant. Pour ma part, lorsqu'on fait une proposition et qu'on la renforce, ce n'est pas une mesure qui n'était pas bonne, mais si on la renforce, c'est qu'elle était extrêmement bonne. J'aimerais dire aussi que ce discrédit, cette frustration concrète des initiants, des citoyens qui ont signé ces initiatives, c'est un vrai poison pour notre démocratie. Cela tue la volonté d'exercer ces droits politiques, ça crée l'abstention. Je ne comprends pas que sur des arguments quelque part très futiles, on ne veuille pas prendre en main cette vraie problématique que tout le monde reconnaît apparemment, mais que tout le monde essaie de reculer ou de repousser, j'ai l'impression.

Il y a un argument qui est vrai: cela demande du courage politique. Mesdames, Messieurs, si nous avons été élus ici, c'est aussi pour avoir du courage politique. Il faut oser se déterminer pour le bien de la démocratie, pour le bien du peuple.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme vous avez pu le lire, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter la présente motion.

Les préoccupations de ses auteurs sont tout à fait légitimes. La bonne santé de notre démocratie exige que les droits populaires ne soient pas utilisés à des fins de marketing électoral. Il importe que l'exercice des droits politiques s'inscrive dans le respect de notre ordre juridique, qui est lui-même issu de la volonté démocratique.

Dans ce contexte, l'examen préalable des initiatives semble pertinent à première vue. Vous avez toutefois pu constater les difficultés qu'un tel examen poserait. Je répondrai au député Collomb que la différence de travail réside peut-être dans le fait d'examiner des initiatives abouties, comme l'a relevé le député Moussa.

Vous l'avez vu, le canton de Vaud a tenté il y a quelques années de mettre en place le système proposé par les motionnaires aujourd'hui. Il a dû rapidement revenir en arrière et déclarer l'examen contraignant, tout comme Saint-Gall.

Il importe de ne pas court-circuiter le Grand Conseil qui est compétent pour déterminer la validité d'une initiative. Vous êtes les représentants du peuple et il est logique qu'il vous appartienne de déterminer cette validité. Dans ce sens, les arguments développés par le député Kolly sur les droits du souverain sont pertinents. D'autre part, personne n'interdit à un comité d'initiative de vérifier une certaine validité. Naturellement, une décision négative de votre part intervenant après la récolte des signatures peut être mal comprise. Il est toutefois de la responsabilité des autorités cantonales et des initiants d'informer correctement la population sur le fonctionnement de notre démocratie pour ne pas déstabiliser notre système.

Ceci dit et au vu du nombre d'initiatives populaires déposées dans notre canton – une chaque année et demi environ –, le problème n'est pas lancinant.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à rejeter la motion, car le contrôle facultatif demandé ne peut faire partie d'un processus juridique ordinaire.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 61 voix contre 40. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté pour la prise en considération:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice

(GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 40.

Ont voté contre la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emone Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 61.

S'est abstenu:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG). Total: 1.

—

Motion 2016-GC-80 Rose-Marie Rodriguez/ Giovanna Garghentini Python Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) (statistiques sur la participation aux scrutins et aux résultats électoraux)¹

Prise en considération

Garghentini Python Giovanna (PS/SP, FV). Est-ce que la population étrangère ayant le droit de vote utilise ce droit?

Etant amenée à faire une présentation sur ce thème, j'ai été fort étonnée de constater qu'aucune statistique n'existait dans le canton de Fribourg, contrairement à d'autres cantons comme Vaud ou Genève. Une révision de la loi sur l'exer-

cice des droits politiques permettra de rectifier ce manque. M^{me} Rose-Marie Rodriguez, collègue députée comotionnaire et moi-même sommes heureuses de lire que le Conseil d'Etat non seulement se rallie à notre idée, mais propose en plus d'accepter cette motion et de l'étendre à l'ensemble de la population votante.

Nous sommes convaincues que le Conseil d'Etat trouvera toutes les solutions nécessaires pour garantir le respect du secret des urnes et la protection des données et saura adapter la future loi dans ce sens. Nous, le Grand Conseil, serons d'ailleurs garants pour que la loi réponde à ces critères. Nous sommes également convaincues que le Conseil d'Etat saura rassurer les communes qui craignent des frais pour la mise en place des systèmes permettant l'établissement de ces statistiques. Il répond déjà dans leur sens en annonçant le très probable prolongement du délai d'une année prévu par la législation fribourgeoise pour adapter cette loi. Les communes auront ainsi le temps pour réaliser les changements nécessaires. Canton et communes ont tout à gagner à uniformiser le recueil d'informations et je vous remercie d'accepter cette motion, comme le groupe socialiste qui l'acceptera à l'unanimité.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Comme le disait Winston Churchill, «je ne crois aux statistiques que lorsque je les ai moi-même falsifiées.»

Il faut toujours accueillir les statistiques avec prudence. Dans le cas présent, d'éventuelles statistiques sur le vote des étrangers devraient l'être encore plus, puisque ceux-ci ne seraient pas forcés de répondre en vertu de la liberté d'expression, ce qui relativise fortement la justesse des résultats de ces futures statistiques. Il n'empêche que ces statistiques même fausses auraient le tort d'exister et éclaireraient nos concitoyens d'origine étrangère d'une lumière spéciale, puisque eux seuls en seraient l'objet.

Ce qui met mal à l'aise, c'est l'idée qui sous-tend cette demande, à savoir que les étrangers ne votent pas comme les citoyens suisses, car autrement, pourquoi demander de telles statistiques?

Singulariser un groupe de personnes à cause de son origine est toujours dangereux, car cela ouvre la porte à des généralités, à l'interprétation de ces généralités et finalement au sectarisme. Les statistiques, ça vous fait penser à des choses qu'on imaginerait jamais autrement. Si des constituants ont décidé de donner le droit de vote aux étrangers, c'est qu'à leurs yeux, ceux-ci étaient des citoyens à part entière et que leurs origines ne justifiaient pas qu'ils ne puissent exercer leur droit de vote et d'éligibilité. Ces statistiques ouvriraient une brèche dans cette égalité, ce qu'une majorité du groupe libéral-radical ne peut accepter.

Je vous demande de refuser cette motion.

¹ Déposée et développée le 17 juin 2016, BGC juin 2016 p. 1941; réponse du Conseil d'Etat le 8 novembre 2016, BGC décembre 2016 pp. 3528ss.

Defferrard Francine (*PDC/CVP, SC*). La motion qui nous est soumise ce jour est issue d'une question du 18 décembre 2014 sur l'existence de statistiques des votes et élections de la population étrangère qui fut suivie d'une réponse du Conseil d'Etat le 3 mars 2015.

A l'époque, le Conseil d'Etat constatait l'inexistence de statistiques à ce sujet dans notre canton. Il se déclarait prêt à examiner cette question, précisant toutefois que les statistiques devaient être étendues à l'ensemble de la population votante. Nous mettons en avant les éléments suivants:

- > avant de rédiger un avant-projet, il s'agira dans un premier temps d'établir un inventaire des données, des systèmes existants, puis d'établir les besoins techniques et en ressources tant humaines que financières. Les communes seront à cet égard fortement sollicitées;
- > dans sa réponse du 3 mars 2015, le Conseil d'Etat relevait déjà «soit le fastidieux travail de ressaisie manuelle des informations relatives à l'identité des votants et votantes, soit la mise en place de nouvelles procédures et l'achat d'équipements pour faire le travail.» Le Conseil d'Etat soulignait également l'important travail de la part des communes pour répondre aux deux questions suivantes: quel pourcentage la population étrangère représente-t-elle sur les listes électorales? Quel pourcentage est élu?

Que dire dès lors du travail à charge des communes si on ajoute d'autres questions à poser pour les statistiques – pour le canton de Genève, il en est mentionné sept –, de même si on ajoute des critères par rapport aux votants électeurs nationaux et si l'on étend l'établissement des statistiques à l'ensemble des scrutins. Le travail à la charge de nos 136 communes serait écrasant. La motion présentée engendra par ailleurs des coûts que nous estimons disproportionnés par rapport à l'utilité apportée, étant rappelé que nous disposons, lors de chaque élection en votation, du paramètre de la participation générale.

Vous l'aurez compris, notre groupe propose le rejet de cette motion.

Schläfli Ruedi (*UDC/SVP, SC*). Ich habe keine Interessenbindung zu deklarieren.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec étonnement de la motion déposée par nos collègues Giovanna Garghentini Python et Rose-Marie Rodriguez.

Quelles auraient été les réactions du groupe socialiste si des membres du groupe de l'Union démocratique du centre avaient déposé cette motion ou allant dans le même sens que celle-ci? On nous aurait très certainement catalogués de racistes, d'auteurs de motion discriminatoire ou voulant en faire du populisme sur le dos des votants étrangers du canton.

Je vais m'en tenir à ça au sujet de cette motion que le groupe de l'Union démocratique du centre va bien entendu rejeter en

bloc. Mais avant, nous proposons les questions suivantes à M^{me} la Conseillère d'Etat:

- > comment cette motion peut-elle garantir le respect des urnes, surtout dans les petites communes? Je prends l'exemple de Villarsel-sur-Marly qui compte environ 86 habitants avec peut-être une petite proportion de votants étrangers. Ces personnes-là, on pourra très vite les cataloguer ou bien leur dire: «Oui, tu as voté ou non, tu n'as pas voté.»;
- > comment peut-on garantir la protection des données avec cette motion?
- > le Conseil d'Etat s'est-il posé la question de l'aspect discriminatoire de cette motion?

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VCG/MLG, SC*). Mon lien d'intérêts: je suis conseillère communale du Gibloux.

Je m'exprime ici au nom du groupe Vert Centre Gauche.

Après examen de la motion concernant la loi sur l'exercice des droits politiques et de la réponse du Conseil d'Etat, le groupe Vert Centre Gauche est convaincu du bien-fondé de cette motion. Des statistiques en lien avec la participation aux scrutins seraient utiles à plusieurs parties prenantes. Par exemple, les communes pourraient, grâce à ces données, évaluer et adapter leur politique d'intégration ou leur politique de promotion de la jeunesse. Dès lors, le groupe Vert Centre Gauche propose d'accepter la motion visant à modifier la loi sur l'exercice des droits politiques.

Lehner-Gigon Nicole (*PS/SP, GL*). Une des heureuses avancées de la nouvelle Constitution cantonale de 2004 a été l'art. 48 octroyant des droits politiques communaux aux étrangères et étrangers domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement. Mais que sait-on aujourd'hui de l'utilisation que ces populations étrangères ont fait de ce nouveau droit, puisque rien n'a été prévu pour le mesurer? La demande des deux motionnaires de pouvoir obtenir des statistiques sur les votes et les élections de la population trouve ainsi tout son sens que partage aussi le Conseil d'Etat en soulignant dans sa réponse l'intérêt de disposer d'informations statistiques pour le suivi et l'évolution de la participation des citoyennes et citoyens aux scrutins. Au moment où la participation aux différentes élections et votations ne cesse de baisser – plus ou moins 40% dans le canton pour la moyenne des derniers scrutins –, il est temps de faire la connaissance des plus ou moins 60% de citoyennes et citoyens qui renoncent à exercer leur droit politique et d'essayer de comprendre pourquoi ils s'excluent ou se sentent exclus de la vie politique. Les outils statistiques proposés ici permettront, en définissant la population votante, de définir aussi par déduction celle qui n'exerce plus ou pas son droit à voter. Notre démocratie ne peut qu'en sortir grandie.

C'est pour cette raison que je vous invite, avec le groupe socialiste, à accepter cette adaptation de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime à titre personnel comme comotionnaire et n'ai aucun lien d'intérêts particulier avec cet objet, si ce n'est d'avoir été moi-même élue à l'époque au conseil général d'Estavayer-le-Lac en étant étrangère.

Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse positive à notre motion. J'apprécie de même son point de vue et la proposition qu'il fait d'aller au-delà de notre demande dans le but fort utile de rendre possible la caractérisation de l'ensemble – je dis bien l'ensemble – de la population votante et non plus seulement de la population étrangère selon un critère qu'il jugera pertinent et non intrusif.

En cela, l'exemple du canton de Genève est vraiment intéressant, car il nous donne une base attestée qui fonctionne et bon nombre de pistes de réflexion à adapter aux spécificités de notre canton. Il est clair que le travail à effectuer en amont semble énorme, surtout pour les communes dont j'entends les doutes exprimés à travers la prise de position de leurs clubs. A ce sujet, permettez-moi juste de rappeler que notre première question était simplement de savoir si le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal était bien, peu ou pas du tout utilisé par les étrangers. En aucun cas, il était question de catégoriser trop précisément cette population. Il n'y avait donc aucune curiosité malsaine de notre part, ni l'envie de remettre des différences entre la population suisse et la population étrangère. Les propos évoqués par nos collègues députés sont pure spéculation malveillante et l'aspect discriminatoire n'a en aucun cas jamais même été imaginé. La motion dont nous parlons aujourd'hui dépasse largement ce premier objectif et résulte de la réponse du Conseil d'Etat de 2015.

Je reste cependant persuadée que l'effort demandé aux communes est raisonnable si le canton collabore pleinement avec elles et les soutient tout au long des différentes étapes nécessaires, que ce soit pour faire l'inventaire de toutes les données déjà disponibles, pour la création et le développement de l'interface et pour établir la liste des données complémentaires nécessaires. Je ne minimise absolument pas les besoins en ressources humaines, techniques et financières que ce projet pourra occasionner, ni les extrêmes précautions déjà annoncées par le Conseil d'Etat qu'il faudra prendre pour la protection des données. Tout à l'heure, on a parlé de courage en politique; moi, je pense que maintenant on peut aussi faire preuve de ce courage. Toutefois, il paraît évident qu'une fois ces obstacles surmontés et si la modification de loi est acceptée, le canton et les communes auront à disposition un outil performant d'analyses de la population votante et finiront par s'en féliciter.

Pour toutes ces raisons, je vous invite vivement à suivre l'avis du Conseil d'Etat et à soutenir cette motion.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat vous invite à accepter la motion de M^{mes} les Députées Garghentini Python et Rodriguez.

L'exercice des droits politiques est la base de notre démocratie et toutes les mesures visant à accroître la participation des citoyennes et des citoyens doivent être encouragées.

Disposer des statistiques de la participation permettra le cas échéant de cibler les mesures d'encouragement à destination des jeunes, des étrangers ou d'autres catégories de votants qui seraient sous-représentées. Ces statistiques permettront également de tirer la sonnette d'alarme si une catégorie devait être particulièrement absente lors des scrutins. Ce n'est en aucun cas la volonté du Conseil d'Etat de se focaliser uniquement sur les citoyens étrangers.

Comme vous avez pu le lire, l'établissement de ces statistiques nécessitera toutefois un travail important, notamment dans les communes; les outils nécessaires à la récolte de ces statistiques doivent être complétés ou développés dans le respect de l'autonomie communale. La mise en œuvre de cette motion nécessitera un temps plus long que l'année prévue par la loi sur le Grand Conseil, notamment pour répondre aux exigences de la protection des données, lesquelles nécessiteraient effectivement des aménagements au niveau de la diffusion des informations sur les petites communes, comme l'a mentionné le député Schläfli et comme le mentionne d'ailleurs la réponse du Conseil d'Etat. Il conviendra d'associer étroitement les représentantes et représentants des communes, y compris au niveau technique, pour élaborer un projet cohérent qui ne fasse pas retomber la charge de travail et du financement sur les seules communes.

Aussi, en vous appelant à accepter cette motion, je vous prie d'ores et déjà d'accepter une mise en œuvre dans un délai plus long.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 59 voix contre 38. Il y a 1 abstention.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté pour la prise en considération:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chassot Denis (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG).

MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Th'évoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 38.*

Ont voté contre la considération:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décirind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Menoud Marc (GL,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 59.*

S'est abstenue:

Gobet Nadine (GR,PLR/FDP). *Total: 1.*

—

Rapport d'activité 2017-GC-15 Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) – 2016¹

Rapporteur: **Michel Zadory** (UDC/SVP, BR).

Directeur: **Jean-Pierre Siggen**, **Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Discussion

Le Rapporteur. En préambule, je précise que je remplace M. Elian Collaud qui, comme vous le savez, n'est plus parmi nous, raison pour laquelle, comme vice-président, j'ai signé ce rapport.

La Commission interparlementaire a siégé le 5 octobre 2016, donc dans sa version de l'ancienne législature, pour les comptes et le budget.

En ce qui concerne les comptes 2015, ceux-ci ont bouclé avec des charges inférieures à 0,9%. C'est la première fois qu'a été utilisé le fonds de réserve pour balancer des déficits dans les salaires. Ces déficits ont été compensés, comme vous avez pu le lire, sur le groupe de comptes Biens et services. Ce fonds de réserve, apparemment, est une rareté dans le domaine des écoles. C'est apparemment le seul gymnase à posséder un tel fonds.

Il faut noter également que contrairement à ce qui avait été prévu, l'année 2015 a connu un nombre plus important d'élèves, ce qui a nécessité naturellement aussi des professeurs en plus grand nombre, raison pour laquelle les charges de salaires ont été plus élevées.

En ce qui concerne le budget 2017, il faut dire qu'au début, on avait postulé pour 850 élèves au GYB. A la rentrée 2016–2017, on était déjà à 1140 élèves et on planifie pour la rentrée d'août 2017 1200 élèves. On avait eu, il y a quelques années, une conférence d'un géographe qui avait fait une planification à long terme des élèves. On était arrivé jusqu'en 2025 avec, d'après ces études, un plafonnement du nombre des élèves en 2025. Nous sommes en 2017 et nous avons donc encore huit ans pour atteindre ce plafond.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Nous avons été informés avec plaisir de la bonne marche du Gymnase intercantonal de la Broye. L'augmentation du nombre d'élèves est toujours une satisfaction pour une région, même si elle induit évidemment des coûts supplémentaires et une réorganisation permanente. A ce propos, nous encourageons les services concernés à mettre tout en œuvre pour garantir les délais du projet d'agrandissement qui nous ont été proposés; on parle de 2020. Encore une fois, les Broyards ont la tâche de trouver le bon chemin au milieu des législations et des procédures différentes entre nos deux cantons.

Nous remercions en particulier la direction du gymnase qui a réagi de manière rapide et efficace lors de l'annonce de la faillite de l'entreprise de restauration mandatée dans cet établissement. Les élèves et les parents ont été rapidement informés. Des solutions transitoires ont été mises en place et la restauration a été de nouveau opérationnelle après trois jours.

C'est avec ces quelques mots que nous prenons acte du rapport d'activité 2016 de la Commission interparlementaire de contrôle du GYB.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec attention du présent rapport et relève les points suivants: l'augmentation des effectifs ainsi que de certaines charges d'entretien ont eu raison des comptes 2015, qui affichent un excédent de charges. Toutefois, il est compensé

¹ Rapport pp. 468ss.

partiellement par le poste Biens et services qui, lui, fait une opération meilleure que prévue.

Nous remarquons que la direction du GYB a fait preuve de vigilance et de raison lors de l'élaboration du budget 2017. Elle n'a pas hésité à compresser certaines charges ou même à geler certaines dépenses – je précise des dépenses hors enseignement –, ceci pour faire face aux augmentations conséquentes dues, d'une part, aux augmentations des charges du personnel induites par la levée des mesures d'économies sur les salaires et, d'autre part, à l'augmentation des contributions employeur à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

Les effectifs des élèves n'ayant cessé d'augmenter depuis son ouverture, c'est avec impatience que nous attendons son extension, tout en rappelant que les locaux étaient prévus pour 850 élèves, alors que pour l'année scolaire 2016–2017, 1128 élèves le fréquentent et 1200 sont attendus pour la rentrée 2017.

Ayant œuvré plus de douze ans au conseil d'établissement du GYB, je ne saurais terminer sans remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, contribuent jour après jour à en promouvoir une image dynamique, à démontrer le succès d'une infrastructure scolaire et culturelle dans le paysage intercantonal de la Broye. Preuve en est plusieurs distinctions de travaux de maturité déjà reçues au niveau national. On ne peut que les féliciter.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare mon lien d'intérêts: je suis membre de la Commission interparlementaire de contrôle du GYB et comme enseignante au CO de la Broye, j'ai le plaisir d'y envoyer chaque année un certain nombre de mes élèves.

Le groupe socialiste s'est penché avec intérêt sur le rapport de la commission et en remercie les rédacteurs. Le Gymnase intercantonal de la Broye est une institution qui fonctionne bien. Il joue non seulement le rôle de pôle de formation, mais aussi celui de pôle culturel pour notre région. J'en veux pour preuve la qualité reconnue de ses travaux de maturité. Cela a déjà été évoqué, un prix au niveau suisse tout de même et aussi le nombre de conférences et d'expositions qui y ont lieu régulièrement.

Le rapport nous présente un résumé des comptes 2015 et du budget 2017. Pour les comptes 2015, il est à relever que pour la première fois, on a utilisé le fonds de réserve. Cette particularité du fonds de réserve est unique, car spécifique au gymnase. Il est finalement extrêmement utile, car cela permet d'éviter en toute transparence d'avoir recours à des crédits supplémentaires.

Le budget 2017, on l'a vu, est en hausse, comme la prévision des effectifs à la prochaine rentrée. La hausse des charges du personnel est directement liée aux effectifs et à la suppression des mesures d'économies sur les salaires. Les charges du mobilier subiront aussi une hausse.

Toutefois, j'aimerais relever ici les efforts constants et fructueux que la direction du GYB poursuit pour influencer à la baisse toutes les charges possibles, par exemple et notamment les charges liées à l'exploitation des bâtiments, chauffage et électricité. Cela a déjà été évoqué ici, le GYB explose presque. La rentrée 2017 prévoit 1200 élèves dans des bâtiments prévus pour 850, on l'a répété. Là encore, la direction fait preuve d'ingéniosité en ajoutant des heures à la grille horaire, en raccourcissant la pause de midi, mais tout cela ne permettra pas d'attendre indéfiniment l'étape suivante nécessaire et à la limite de l'urgence, c'est-à-dire l'agrandissement.

Le rapport nous signale que les travaux préparatoires vont bon train. Là, j'aimerais, si c'était possible, entendre M. le Conseiller d'Etat sur la suite des démarches et le calendrier prévu. Permettez-moi, pour conclure mon intervention, de rappeler que les élèves fribourgeois y sont légèrement majoritaires et, une fois de plus, plus de 63% des élèves sont des filles.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec satisfaction du rapport d'activité du Gymnase intercantonal de la Broye. En effet, tant la conduite que le fonctionnement du gymnase répondent totalement aux attentes, sans compter que le développement du gymnase se poursuit.

Au niveau du budget, celui-ci a été établi sur la base d'une prévision de fréquentation à la hausse, avec un effectif de 1200 élèves. La croissance des charges nettes du budget, à hauteur de 4,6%, est due à l'augmentation des charges du personnel. Il est à relever que certaines dépenses, hors enseignement, ont été gelées. Celles-ci représentent une économie de 6% par rapport au budget précédent.

Au chapitre des effectifs, il est à relever que le GYB est fréquenté par 52% d'élèves fribourgeois, dont les 2/3 sont des filles. A l'étroit depuis plusieurs années dans des locaux prévus pour 850 élèves, c'est un euphémisme de prétendre que l'extension du site est attendue avec une grande impatience. Malgré des pertes de temps dues au respect des réglementations des deux cantons, le nouveau bâtiment devrait être en fonction pour la rentrée 2020–2021.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport d'activité du Gymnase intercantonal de la Broye.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Permettez-moi tout d'abord de remer-

cier M. le Rapporteur pour son rapport complet et pertinent ainsi que les autres membres de la délégation fribourgeoise pour tout le travail effectué dans le cadre de leur mission parlementaire et bien entendu aussi pour leur intérêt pour la vie estudiantine du Gymnase intercantonal de la Broye.

Comme expliqué déjà plusieurs fois, mais je tenais à le relever également, l'élément un peu fort de ce rapport est le recours pour la première fois au fonds de réserve, un recours régi par les art. 68 et 69 de la Convention intercantonale de la création et de l'exploitation du GYB et précisé dans l'art. 24 du règlement de la gestion financière et du fonds de réserve du GYB. Ce fonds est alimenté par les excédents des recettes du compte de fonctionnement. Il permet, cas échéant, de couvrir les charges d'exploitation qui excèdent le budget d'un groupe de comptes et d'éviter ainsi le recours à un crédit supplémentaire qui devrait être fait, évidemment, dans les deux cantons de manière parallèle.

A fin 2015, le compte de réserve était à quelque 750 000 frs. Le 8 novembre dernier, le Conseil d'Etat fribourgeois a approuvé le programme des locaux de l'extension et autorisé la réalisation d'une étude de faisabilité, puis l'organisation d'un appel d'offres pour la construction d'un nouveau bâtiment et la transformation partielle du bâtiment existant. Le Gouvernement vaudois a également pris toutes les décisions nécessaires pour procéder de la même manière. Le rapport rédigé suite à l'étude de faisabilité sera remis tout prochainement au groupe de travail intercantonal, qui réunit les représentants des services de l'enseignement et des bâtiments et des finances.

Le calendrier définitif ne pourra être communiqué qu'au moment de la demande du crédit d'engagement, mais la mise à disposition des nouveaux locaux devrait se faire plutôt à la rentrée 2021 qu'à la rentrée 2020. Si je tente l'opération d'un petit calendrier, cela pourrait donner:

- > cette année – je dirais jusqu'à la mi-année –, l'appel d'offres pour la réalisation. C'est la méthode vaudoise; ce sont eux qui ont le lead dans ce domaine: réalisation clé en main ou concours d'architecture;
- > dans une année – un peu avant –, j'espère venir au Grand Conseil avec un crédit d'études;
- > une année après, avec un crédit d'engagement;
- > en comptant deux à trois ans, cela nous met 2020, mais cela risque de déborder un peu; c'est pour ça que je dis 2021.

J'espère bien que l'on pourra avoir à ce moment-là les locaux agrandis.

Merci à tous les intervenants qui soutiennent le GYB et son rapport d'activité.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Juge 50%

Tribunal des mesures de contrainte

2017-GC-26

Bulletins distribués: 104; rentrés: 98; blanc: 1; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Delphine Maradan*, à *Fribourg*, par 64 voix.

A obtenu des voix M. Alexandre Sacha Khomutov: 33.

Président-e 50%

Tribunal d'arrondissement de la Broye

2017-GC-27

Bulletins distribués: 103; rentrés: 101; blancs: 2; nul: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élue *M^{me} Virginie Sonney*, à *Villars-sur-Glâne*, par 89 voix.

A obtenu des voix M^{me} Séverine Zehnder: 10.

Juge de paix 60%

Singine

2017-GC-28

Bulletins distribués: 104; rentrés: 102; blancs: 2; nul: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Est élue *M^{me} Caroline Gauch*, à *Guin*, par 96 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} Johanna Mayer-Ladner: 3; M^{me} Tabea Jenny: 1.

Assesseeurs-es

Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Poste 1 à 7

2017-GC-29 à 2017-GC-35

Bulletins distribués: 103; rentrés: 99.

Sont élus-es:

- > *M. Jean-Pierre Droz*, à *Fribourg*, par 99 voix (blanc: 0; nul: 0; valables: 99; majorité absolue: 50)
- > *M^{me} Dominique Haller Sobritz*, à *Autigny*, par 96 (blancs: 3; nul: 0; valables: 96; majorité absolue: 49)
- > *M. Renato Iliescu*, à *Villars-sur-Glâne*, par 91 (blancs: 8; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46)
- > *M^{me} Anne Jochem*, à *Granges-Paccot*, par 92 (blancs: 7; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47)
- > *M^{me} Barbara Moigno*, à *Marly*, par 95 (blancs: 4; nul: 0; valables: 95; majorité absolue: 48)
- > *M. Paul Quartenoud*, à *Treyvaux*, par 97 (blancs: 2; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49)
- > *M^{me} Anne-Colette Schmutz-Schaller*, à *Belfaux*, par 98 (blanc: 1; nul: 0; valables: 98; majorité absolue: 50).

> **La séance est levée à 16 heures.**

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*

—